



SERVICE COMMUN D'ACTION SOCIALE

VOLET 2 PIM SEJOUR ENFANT

Jusqu'à 20 ans sous condition

Demandeur

Nom de l'agent (en majuscule)	
Prénom	
Numéro de matricule RH (inscrit sur carte pro)	
Quotient familial retenu (calculé sur volet 1)	

OBJET DE LA DEMANDE

Type de séjour (cocher)

- Centres de loisirs sans hébergement (centre aéré...)
- Centres de loisirs avec hébergement (colonie...)
- Séjour linguistique à l'étranger (pendant les vacances scolaires)
- Séjour éducatif / culturel (cadre scolaire)
- Maison familiale / Gites agréée Jeunesse et sport
- Séjour maison de repos/convalescence
- Séjour en centre de vacances spécialisé pour enfant jusqu'à 20 ans à charge en situation handicap

Enfant effectuant le séjour (1 formulaire par enfant) ou jeune adulte

Nom de l'enfant (en majuscule)	
Prénom	
Date de naissance	
Age au 1 ^{er} jour du séjour	
Dates précises du séjour (jours, mois)	
Montant du séjour total du séjour	
Montant des aides éventuellement perçues ou participation d'un tiers :	
Montant réel restant à la charge de l'agent	

Où adresser le volet 3

Le dossier COMPLET (volet 3 + facture + volet 1 si pas déjà envoyé pour l'année civile en cours) doit être adressé au plus tard avant le 31 décembre de l'année du séjour

scas@ut-capitole.fr

Attention : les dossiers incomplets ne pourront pas être instruits

Pour bénéficier de l'aide, il faut remplir les conditions suivantes :

- **Avoir adresser le volet 1 au SCAS depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours ou l'adresser avec le volet 3 si il s'agit d'une première demande**
- Enfant(s) à charge de moins de 18 ans le premier jour du séjour.
- Ne pas dépasser le Quotient familial maximum (cf décision Président)
- Centres de loisirs ou de vacances ayant reçu un agrément Ministériel / Jeunesse et Sport.
- **Fournir la FACTURE au nom de l'agent et avec le nom de l'enfant, le type de séjour et les dates**

DECISION SCAS (cadre réservé au SCAS)

- Accord Accord partiel
- Refus motif :
- Dossier de l'agent complet : toutes les pièces justificatives ont été vérifiées

Date de la réception de la demande	
Date dossier complet	
Calcul du QF retenu	
Nom et prénom de l'enfant/jeune adulte	
Age de l'enfant	
Date du séjour retenu	
Type de séjour	
Nombre de jours	
Montant de l'aide versée à l'agent	

Commentaire :

Date de la décision par le Responsable du SCAS

Date envoi du courrier de décision à l'agent le :

RAPPEL montant des aides PIM Séjours d'enfants au 1^{er} janvier 2026

Type de prestation	Modalité / Public concerné	Montant de l'aide	Critères / plafonds (durée, âge, limites)	QF MAX
Séjours en Maison de repos ou convalescence d'un parent	Enfant jusqu'à 18 ans	26,16 € / jour	Séjour prescrit médicalement au parent – durée limitée à la période de séjour	Sans condition de ressources
Centres de loisirs avec hébergement	Enfants de moins de 13 ans	8,40 € / jour	Enfant âgé de moins de 13 ans au 1er jour du séjour	17 400 €
	Enfants de 13 à 18 ans	12,70 € / jour		17 400 €
Centres de loisirs sans hébergement	Journée complète	6,06 € / jour		17 400 €
	Demi-journée	3,06 € / demi-journée		17 400 €
Maisons familiales de vacances et gîtes	Séjour en pension complète	8,84 € / jour		17 400 €
	Autre formule (demi-pension, location...)	8,40 € / jour		17 400 €
Séjours éducatifs (cadre scolaire)	Forfait pour 21 jours ou plus	87,05 € / séjour	Séjour de 5 à 21 jours	17 400 €
	Séjour de moins de 21 jours	4,14 € / jour	Durée < 21 jours	17 400 €
Séjours linguistiques à l'étranger	Enfants de moins de 13 ans	8,40 € / jour	Séjour linguistique organisé	20 400 €
	Enfants de 13 à 18 ans	12,71 € / jour	Séjour linguistique organisé	20 400 €
PIM Séjours en centre de vacances spécialisé - pour enfants ou jeunes adultes	Enfants ou jeune adultes jusqu'à 20 ans en situation de handicap	23,96 € / jour	dans la limite de 45 jours par an	Sans condition de ressources